

ADMISSION AU 2nd SEMESTRE

Conditions d'admission

- 1- Être admis au programme choisi.
- 2- Être titulaire du baccalauréat libanais ou d'un diplôme reconnu équivalent par le ministère libanais de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- 3- Avoir été classé dans le niveau requis au Test d'aptitude en langue française ou anglaise.
- 4- Payer la souche de confirmation dans les délais requis.

Les institutions ci-dessous vous offrent la possibilité de commencer le premier semestre d'études en septembre ou en janvier :

École de sages-femmes (ESF)
École supérieure d'ingénieurs de Beyrouth (ESIB)
École supérieure d'architecture de Beyrouth (ESAR)
Institut national des télécommunications et de l'informatique (INCI)
École supérieure d'ingénieurs agroalimentaires (ESIA)
École supérieure d'ingénieurs d'agronomie méditerranéenne (ESIAM)
Faculté des sciences (FS)
Faculté de sciences économiques (FSE)
Faculté de gestion et de management (FGM)
Institut de gestion des entreprises (IGE)
Institut supérieur des sciences de l'assurance (ISSA)
Institut des sciences politiques (ISP)
Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH)
Institut de lettres orientales (ILO)
Institut libanais d'éducateurs (ILE)
École supérieur de travail social (ESTS)
Institut d'études scéniques, audiovisuelles et cinématographiques (IESAV)
École de traducteurs et d'interprètes de Beyrouth (ETIB)
ESMOD-École de stylisme et de modélisme (ESMOD)
Institut des sciences religieuses (ISSR)
Institut d'études islamо-chrétiennes (IEIC)